

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 octobre 2022

Séance ouverte à 16h sous la présidence de Stéphane LAVAL, Maire.

Présents: Anne-Gaëlle ESCUDIE, Luc BASTIANI, Corinne TORRES, Rosalie POZZO, Bernard CLAP, Christian VARAGNAC, Michel BERNARD, Gilbert SUZAN, Stéphane LAVAL.

Absents: Martine PELLETIER représentée par Stéphane LAVAL
Céline GUERIN.

Monsieur Gilbert SUZAN a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1- Location appartement rue AM DEMANDOLX.
- 2-Modification du contrat agent technique saisonnier.
- 3-Virement de crédits N°3.
- 4-Etude des devis pour le changement des radiateurs dans le logement communal du Villard.
- 5-Etude préalable au transfert de compétences "eau potable", "assainissement collectif et non collectif", "eau pluviale" sur le territoire de la CCLGV.
- 6-Fond de concours CCLGV.
- 7- Réflexion sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Questions diverses:

- 1-Rachat du poêle à granules de madame Juliette MEIZE.
- 2-Rapport annuel SIVOM 2021

1-Location logement communal rue AM DEMANDOLX.

3 candidatures ont été déposées.

Loyer 480€ sachant que le loyer social est à 7,20€/m².

Logement de 65m² avec une terrasse et un garage.

La candidature de Marion MAILLE a été retenue.

voté à l'unanimité.

2-Modification contrat agent service technique saisonnier.

Suite à l'arrêt de travail prolongé de Nicolas CHENEVOT, agent service technique.

Il a été décidé que le contrat de Ulysse THERY, agent service technique saisonnier, passera de 21h à 35h à compter du 17 octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Voté à l'unanimité.

3-Virement de crédits N°3.

Dépenses imprévues en fonctionnement: - 11 300€

charges gestions courante : + 10 800€ dont le remboursement d'emprunts 2018 du SIVOM, les frais du prêt du minibus 2021/2022, la participation au centre aéré

2022, la participation Ecogardes 2022
Indemnités Élus: + 500€
Pour un montant total de 11 300€
Voté à l'unanimité.

4- Changement radiateurs logement communal du Villard.

2 devis pour des radiateurs à inertie sont présentés ce jour, celui de monsieur THEILLAUMAS et de monsieur MICHEL.

Bernard CLAP demande si une étude énergétique a été réalisée sur ce bâtiment. Un audit énergétique porté par la CCLGV concernant l'isolation des bâtiments communaux (mairie, école,...) est prévu. pourquoi ne pas l'étendre aux logements loués par la commune?

Le maire ne prend pas part au vote.

Le devis de Pascal THEILLAUMAS est retenu pour un montant de 2 825€

Voté à l'unanimité.

5- Transfert des compétences.

Délibération portant sur une étude préalable au transfert des compétences "Eau potable", "Assainissement collectif et non collectif", "Eaux pluviales" sur le territoire de la CCLGV.

L'étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences administratives, financières, techniques, juridiques et humains du transfert de compétences eau potable, assainissement et pluvial à la communauté de communes.

3 scénarios de transfert sont proposés.

Bernard CLAP se demande quelle est la responsabilité de la commune car c'est la communauté de communes qui en est maître d'œuvre. Il manque de clarté entre le fonctionnement en régie ou le transfert au privé car le coût n'est pas le même.

Il faut poser la question sur la gestion globale de l'eau à la suite de l'étude.

Vote sur l'étude: 1 voix contre 8 pour.

6- Fond de concours CCLGV.

Un dossier concernant l'étude du CEREMA concernant le réaménagement de la cours de l'école a déjà été déposé.

Le maire propose de déposer 2 dossiers supplémentaires, un sur l'étude concernant le pluvial et un autre sur la sécurisation de la barre rocheuse

-pluvial (coût total 8 600€, subvention demandée (50%) 3 699€)

-sécurisation de la barre rocheuse (coût total 9 168€, subvention demandée (50%) 4 584€)

Voté à l'unanimité.

Anne-Gaëlle s'interroge sur l'installation d'une deuxième toilette dans la cour de l'école. Le maire répond que pour des raisons de surveillance et de sécurité concernant l'accompagnement des élèves aux toilettes qui se situent à l'intérieur du bâtiment de l'école. Les autres enfants ne peuvent pas rester sans surveillance. C'est pourquoi l'installation d'une toilette sous le préau et proche de la cour de l'école s'avère nécessaire.

7- L'extinction de l'éclairage public.

L'extinction de l'éclairage public la nuit est évoquée.

Le principe proposé consiste à installer des horloges, une pour chaque poste de commande correspondant au village et permettant d'éteindre l'éclairage public dans le village.

Pour exemple, suite à l'étude de l'électricien monsieur THEILLAUMAS, il ressort que pour une extinction entre minuit et 5h du matin, l'économie réalisée serait de 2 400€/an environ.

La question reste posée de la durée de l'extinction à prévoir. Des propositions sont faites de 23h à 5h du matin, de minuit à 6h du matin.

Une réunion publique sera proposée en présence du technicien énergie du PNR Verdon monsieur IMBURGIA Dominique afin de présenter précisément les enjeux environnementaux et humains.

Dans l'attente, l'extinction se fera entre 23h et 5h du matin.

Le maire rappelle que la modification des horaires d'extinction pourra se faire à tout moment sur décision du conseil municipal.

Vote sur l'extinction: 1 voix contre, 1 abstention.

Questions diverses:

1-Suite à la proposition de madame Juliette MEIZE concernant le rachat du poêle à granules. Le maire expose que dans le souci d'une égalité de traitement pour tous les locataires, il propose de ne pas donner suite au rachat du poêle.

L'ensemble du conseil municipal approuve cette observation.

2- Le rapport annuel du SIVOM sur l'année 2021 est établi, le maire propose à chacun des conseillers de le consulter. Il sera à disposition en mairie.

Michel BERNARD soulève le problème des compteurs d'eau (relevés, vétusté,...)

3-Christian VARAGNAC intervient sur les OLD(Obligation Légale de Débroussaillage) un récapitulatif réalisé par Rosalie POZZO et Christian VARAGNAC de ces obligations est en préparation.

Cette information est à transmettre à la population par tous les moyens de communication:panneau Pocket, site internet, affichage, ect .

Une réunion publique est souhaitable et mutualisée sur plusieurs communes.

Christian VARAGNAC propose que la municipalité se positionne pour un spectacle des "Voix Départementales" en 2023. Une lettre du maire doit être adressée à Mme Natahalie PERZ-LEROUX conseillère départementale.

Christian VARAGNAC expose l'évolution du Var Verdon Canyon et devenir un Eco Trail, pour valoriser le territoire.

Une première réunion a eu lieu à Aiguines le 22 septembre. Le 1er COPIL se tiendra le vendredi 2 décembre au siège de la CCLGV à Aups. L'épreuve se déroulera les 9 et 10 juin

4-Anne-Gaëlle ESCUDIE signale un volet cassé au logement de Roméo VETTESE.

5-Gilbert SUZAN annonce un projet de rétrospective du peintre Marcel CAULA, prévue pour l'été prochain entre le 15 juillet et le 15 août.

Les visites guidées, aussi bien du village que de la Sagne, ont rassemblé plus de 150 personnes en tout. Un bilan est demandé par le maire.

Gilbert mentionne l'incident qui l'a opposé au curé de la paroisse lors d'une visite de l'église.

6-L'installation du composteur mutualisé à l'entrée du village parking st Roch est prévue pour lundi 17 octobre

La séance est levée à 18h

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 25 octobre 2022

la secretaire